



# **HUJÉ AVOCATS**

## **ORGANISME DE FORMATION AGRÉÉE**

**Les sessions de formation sont animées par un binôme inspecteur du travail / avocat / expert économique ou en santé et sécurité / professeur d'université. Elles comprennent de nombreuses mises en situation afin d'allier enseignement théorique et pratique.**

### **EXEMPLE DE FORMATIONS PROPOSÉES :**

- Formation économique et sociale du CSE : connaître les moyens, les missions et les prérogatives du CSE – pour les élus du CSE – formation de 3 ou 5 jours.
- Formation en santé et sécurité : définir les actions que vous allez entreprendre dans le cadre de vos missions d'élu au CSE pour contribuer à l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail – pour les élus du CSE ou membres des commissions SSCT – formation de 3 ou 5 jours.
- Les élections professionnelles du CSE : maîtrisez l'ensemble des étapes nécessaires pour élire les élus du CSE – pour les élus du CSE – 1 ou 2 jours.
- Agir face à un signalement de harcèlement, pour les élus du CSE - 1 jour.
- La négociation collective, pour les délégués syndicaux, 1 ou 2 jours.
- Bien comprendre son bulletin de paie, 1 jour.

Contactez-nous pour établir un programme de formation :  
**contact@huje-avocats.fr - 06.29.99.82.14**